

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

---

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### Séance du 26 janvier 2017 à 18h00 heures,

### Au siège de GRAND LAC

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOEL
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 52 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Arrivée après la 29 <sup>ème</sup> délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Départ après la 58 <sup>ème</sup> délibération
14	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Arrivé après la 10 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 52 <sup>ème</sup> délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
16	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
17	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
20	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
25	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
26	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
27	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
28	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
29	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
31	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
32	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
33	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
34	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
35	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
36	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
37	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
38	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
39	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
40	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
41	MERY	T	Eudes BOUVIER	
42	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
43	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
44	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
45	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
46	MOUXY	T	Nicolas MARC	
47	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
48	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

49 RUFFIEUX  
50 SAINT OFFENGE  
51 SAINT OURS  
52 SAINT PIERRE DE CURTILLE  
53 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
54 TRESSERVE  
55 TRESSERVE  
56 TRESSERVE  
57 TREVIGNIN  
58 VIONS  
59 VIVIERS-DU-LAC  
60 VOGLANS  
61 VOGLANS

T Olivier ROGNARD  
T Bernard GELLOZ  
T Christian REBELLE  
T Sylvie L'HEVEDER  
T Denise DE MARCH  
T Jean-Claude LOISEAU  
T Annie MOULIN  
T Eric COURSON  
T Gérard GONTHIER  
S Catherine TRANCHINO  
T Robert AGUETTAZ  
T Yves MERCIER  
T Martine BERNON

Pouvoir de Martine SCAPOLAN

## Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Laurent LAVASSIERE  
Christophe PIRAT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directrice de cabinet / Responsable communication  
Directeur du pôle développement  
Directeur des services à la population  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 janvier 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 123 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 67 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 58 présents (57 titulaires et 1 suppléant), et 66 votants.

*RESSOURCES HUMAINES*  
**Participation de l'employeur aux cotisations au titre du risque "santé"**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs salariés, encadre notamment les possibilités de participation de l'employeur aux cotisations versées par les agents pour des prestations de protection sociale telles que celles fournies par des prestataires au titre de la santé.

Parmi les 3 EPCI ayant fusionné au sein de la communauté d'agglomération Grand Lac, seule la communauté d'agglomération du lac du Bourget avait mis en place cette participation, confirmée par délibération du conseil communautaire en date du 25 avril 2012.

Monsieur le Président propose d'instituer une participation de l'employeur à la cotisation liée au risque "santé", dans les mêmes conditions que celles en vigueur au sein de la communauté d'agglomération du lac du Bourget, soit un taux de participation de 25 % de la cotisation payée par l'agent qui aurait souscrit un contrat auprès d'un établissement bénéficiant d'une labellisation par l'Etat.

Le coût lié à cette mesure est estimé à un montant de 15 000 € en 2017.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la mise en place d'une participation à la cotisation liée au risque "santé" des agents de Grand Lac dans les conditions ci-dessus détaillés,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 26 janvier 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 61
- Votants : 68
- Pour : 68
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Participation de l'employeur aux cotisations au titre du risque santé

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/01/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/01/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1664 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170126-d1664-DE

---

**Date de décision :** 26/01/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations